



Feuille de route pour l'Étang de Berre

Le 18 décembre 2020, la table ronde Étang de Berre réunie à l'initiative de l'État dans le prolongement du rapport parlementaire de M. Pierre DHARREVILLE, Eric DIARD et Jean-Marc ZULESI a confié à 3 ateliers thématiques les missions suivantes : définir avec précision les actions ; en évaluer leur faisabilité et leur acceptabilité ; en déterminer la gouvernance, le portage et établir des scénarii de financement ainsi que des échéances.

Les travaux conduits par les 3 ateliers, « gouvernance et gestion stratégique de l'eau » (pilote par l'État), « gestion et aménagement durable à l'échelle du bassin versant » (pilote par la métropole) et « gestion des milieux naturels et aquatiques » (pilote par le GIPREB) ont permis de préciser les solutions, d'évaluer les options en termes de faisabilité, d'identifier des porteurs possibles et de déterminer des pistes de financement.

Les restitutions des ateliers ont conduit à écarter ou redimensionner certaines solutions, à confirmer des orientations, à définir les moyens et expertises nécessaires à la réalisation des actions et à identifier les engagements potentiels pour la réalisation des études finales et la conduite des actions.

Certaines mesures préconisées ont connu d'ores et déjà, dans la période, des débuts de réalisations ; d'autres appellent des expertises complémentaires détaillées qui doivent être renvoyées à des groupes techniques de travail ou à une maîtrise d'œuvre déterminée.

Sur ces fondements, après avoir reçu les contributions des associations et représentants de la société civile, des acteurs économiques et sociaux, et avoir échangé avec EDF, opérateur des installations des équipements hydro-électriques de la Vallée de la Durance, les acteurs publics intéressés à la gestion et l'amélioration de la situation écologique de l'Étang de Berre conviennent des 19 objectifs et actions ci-énoncés :

I- Régulation globale de l'équilibre de l'étang

1- Evolution des lâchers d'eau de l'usine hydroélectrique EDF de Saint Chamas

> Pilotage État

Depuis la mise en place de quotas successifs sur l'usine de Saint-Chamas, des effets bénéfiques sont observés sur l'étang, qui ne sont pas sans conséquences sur la Basse-Durance. La question de l'évolution des rejets touche à 3 grandes problématiques : l'équilibre de l'Etang de Berre, les enjeux écologiques et de sureté-sécurité de la Basse-Durance, et les besoins d'une production énergétique flexible et sans CO2, dans un contexte marqué par de nombreux contentieux entre les parties prenantes.

Le travail de concertation mené a permis de dégager deux axes de réflexion sur l'évolution des rejets qu'il convient d'approfondir :

- la saisonnalité des rejets de la chaîne hydroélectrique afin que les rejets de la période élargie estivale et pré estivale, critiques pour l'étang, soient limités au maximum selon des critères et indicateurs coconstruits et via un suivi commun. En contrepartie il convient de proposer une plus grande souplesse de production sur le reste de l'année, ainsi que de nouvelles fenêtres temporelles pour la réalisation de chantiers en Basse-Durance ;

- une évolution à la baisse des rejets dans l'étang, par une réduction du quota annuel liquide, permettant d'aboutir à une situation d'équilibre qui respecte les 3 grandes problématiques du système Berre-Basse Durance susmentionnées selon des modalités préservant l'équilibre économique de la concession.

Ces réflexions doivent mener à la mise en place d'un dispositif qu'il faudra évaluer et tester de manière continue durant une période de 5 ans à l'issue de laquelle le dispositif sera réinitialisé pour maintenir ou atteindre le bon état écologique de l'étang dans le respect des équilibres écologiques de la Basse-Durance, qu'il convient d'observer, et d'une production électrique durable.

✓ *Décembre 2021 : présentation au comité stratégique des propositions de réduction des quotas liquides concertées avec EDF et des mesures associées*

2- Délimontage du bassin de Cadarache

> Pilotage EDF

Le délimontage partiel ou total du bassin de Cadarache devrait permettre de réduire la charge en limons et ainsi l'apport en nutriments des eaux rejetées dans l'étang. Ce bassin, construit en 1980, arrive aujourd'hui à saturation, réduisant son rôle de décantation et de démodulation des eaux duranciennes. Or, les sédiments contenus dans le bassin sont curables, valorisables et nécessitent une action de la part d'EDF au titre de ses responsabilités industrielles. Voir l'action « valorisation des limons » du chapitre III « gouvernance ».

✓ *Fin 2021- début 2022 : présentation des résultats de l'étude EDF sur le délimontage du bassin de Cadarache et des problématiques sur les filières de valorisation déjà étudiées par EDF*

3- Consolidation des actions sur le bassin versant

> Pilotage Métropole

Renforcer la mise en œuvre de la police de l'eau et créer des dispositifs de lutte contre la pollution par temps de pluie (désimperméabilisation et bassins de stockage)

Au regard du diagnostic consolidé, on a constaté la nécessité de :

- *Renforcer la mise en œuvre de la police de l'eau.*
 - ⇒ Mettre fin aux branchements directs sur l'étang de Berre. Toutes les installations doivent être reliées au réseau d'assainissement. Il revient aux collectivités en charge de la compétence en matière d'assainissement des eaux de procéder à ces vérifications.
- *Créer des dispositifs de lutte contre la pollution par temps de pluie.*
 - ⇒ Notamment la désimperméabilisation de certains sols (au fur et à mesure des opérations d'aménagements et des opportunités), la création de bassins de stockage, l'amélioration du fonctionnement de certaines stations d'épuration afin de mieux collecter et traiter les eaux de pluie (Vitrolles, Marignane, Berre-L'étang, Aix-en Provence ou Rognac).

Les enjeux identifiés sont :

- Mieux connaître pour mieux agir : en élaborant un schéma directeur du pluvial, en affinant les données cartographiques notamment ;
- Intégrer un zonage pluvial, les axes d'écoulement et une stratégie de désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
- Réhabiliter certains espaces naturels ou restaurer certaines zones humides pour les aider à jouer pleinement leur rôle d'espace récepteur ou d'espace tampons comme la Poudrière de St Chamas/Miramas ; la roselière de la petite Camargue ;
- Démarche complète sur l'étang du Bolmon notamment en expérimentant des « solutions fondées sur la nature » comme la phyto-épuration par exemple

- ✓ **Actions Eau et Assainissement : mise en œuvre du Contrat Métropolitain**
- ✓ **Désimperméabilisation : étude potentielle à l'échelle de la Métropole en cours. Résultats = fin 2022.**

Accompagner les conversions des agriculteurs du bassin versant à l'agriculture biologique ou raisonnée.

Les enjeux sont de :

- Développer l'agriculture raisonnée en retrouvant une souveraineté alimentaire durable et en identifiant différentes zones d'implantations d'activités agricoles compatibles avec la qualité des sols existants et la fragilité du milieu dans le sud du Bolmon notamment
- Limiter l'impact de l'agriculture sur les cours d'eau en accompagnant les agriculteurs vers une meilleure maîtrise de l'irrigation ou en étendant le réseau du Canal de Provence

✓ **Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (2021 -2025)**

Poursuivre les acquisitions de terrains sur le pourtour de l'étang par le Conservatoire du littoral dans une optique foncière mais surtout de conservation de patrimoine et de la biodiversité.

Le diagnostic consolidé fait apparaître que, superposées les unes aux autres, les mesures de protection (ZNIEF, Natura 2000, etc.) occupent une surface correspondant à 40 % du bassin versant. Les acquisitions réalisées par le Conservatoire du Littoral permettent aujourd'hui de protéger les espaces littoraux menacés par l'urbanisation et d'en faire des sites respectueux des équilibres naturels tout en accueillant des activités et du public, ce qui est un élément fort de l'attractivité du tourisme bleu et vert.

Aussi, le rapport parlementaire préconisant de poursuivre ces acquisitions, une stratégie d'acquisition a été portée par le Conservatoire et inscrite donc dans le plan d'action de l'atelier 2.

✓ **2021-2025 : Prospective, animation et acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral**

4- Étude d'opportunité d'un ouvrage de dérivation partielle des eaux du canal EDF permettant la réutilisation de l'eau douce sur le territoire

> Pilotage État

La raréfaction de la ressource en eau repose différemment la question de la dérivation. Le coût excessif des solutions de dérivation totale étudiées par le passé est également vu comme un obstacle par l'ensemble des acteurs.

Les services de l'État lancent une nouvelle étude de dérivation qui s'appuiera sur l'ensemble de celles qui ont été réalisées par le passé et qui suivra les grands principes suivants :

- préserver les différents milieux concernés : l'étang de Berre, la Basse-Durance et la plaine de la Crau ;
- expertiser les projets de dérivation partielle de l'eau afin de diminuer le dimensionnement des ouvrages et donc leur coût ;
- s'intéresser à des solutions techniques qui créent de nouveau de la valeur dans la production d'énergie renouvelable et dans l'utilisation de l'eau dérivée (agriculture, AEP, industrie).

✓ **Fin 2021 : recherche de financements et création des différentes pièces du marché**

✓ **Début d'année 2022 : lancement du marché pour une réalisation de l'étude premier semestre 2022**

5- Réouverture du Tunnel du Rove

> Pilotage Région

Sur la base du recollement des études successives conduites (GIPREB, État) et des nécessaires éléments d'investigation complémentaires, il sera défini un cahier des charges d'étude de maîtrise d'œuvre pour la validation et la définition des solutions selon les options de débit. Un chiffrage définitif par option sera réalisé.

En amont, la Région s'engage à copiloter avec les partenaires publics des études géotechniques complémentaires sur la stabilité de l'ouvrage en cas de percement sous tunnel, sur les possibilités offertes par la plateforme mise en place par le GPMM sur la zone d'effondrement de 2019 nouvellement pressentie et, si le site s'avérait stable, d'une nouvelle solution de pompage.

La Région contribuera à l'établissement du nouveau plan de financement et à la recherche de financements européens.

Dans le cadre de ses missions, le GIPREB prendra la responsabilité du recollement des études et des expertises complémentaires sur la réouverture de la circulation des eaux du tunnel du Rove et la compétence de gestion des futurs ouvrages du Rove. La Métropole se propose de réaliser une étude d'impact sur l'étang du Bolmon en fonction de l'option retenue.

- ✓ **Octobre 2021 : lancement de la procédure de recollement et d'évaluation des études précédentes**
- ✓ **Fin 2021 : présentation d'une synthèse des études sur le tunnel du Rove**
- ✓ **Début 2022 : lancement des études complémentaires**
- ✓ **Septembre 2022 : lancement d'une procédure de maîtrise d'œuvre pour chiffrage des travaux selon les options et lancement des études réglementaires, d'impact et d'incidence environnementale.**
- ✓ **Octobre 2023 : validation de l'option finale retenue et de la maîtrise d'ouvrage**
- ✓ **Fin 2023 : sous l'hypothèse de validation, lancement des procédures d'appel d'offre des travaux.**

II- Valorisation et gestion de l'étang (pilotage GIPREB)

1- Confortation des activités halieutiques et conchylicoles

Une étude de 2018, remise à jour en 2021, a montré une relative croissance du nombre de pêcheurs professionnels sur l'étang. Parallèlement, une pêche à pied de palourdes s'est installée. Ces activités en développement doivent être soutenues pour être durables et viables, au travers de différentes actions structurantes.

- ✓ **2021-2025 : Poursuite du suivi des stocks de palourdes pour adapter les quantités prélevées à la ressource disponible et assurer leurs valorisations**
- ✓ **2022 : obtention de labels les plus appropriés aux besoins de la pêche professionnelle et à l'image de l'étang : label MSC® et Artysanal®.**

D'autres actions restent à préciser, sur le calendrier et la maîtrise d'ouvrage :

– réflexion sur la mise en place d'une brigade complémentaire de surveillance ou de prévention de la pêche (en évaluer le besoin et les modalités au préalable) ;

– réflexion sur la cohabitation des pratiques entre pêches professionnelles et pêches de plaisance ;

– appui au développement des circuits courts avec la vente à quai (à noter que pour les pêcheurs à pied, le circuit court devra intégrer, juste après le ramassage, une procédure de purification.

2- Étude des possibilités d'implantation des zostères et recyclage/valorisation des algues échouées

Les zostères sont un compartiment essentiel des écosystèmes. Des opérations de transplantations d'herbiers de zostères sont envisagées pour relancer/accélérer/accompagner la dynamique de recolonisation dans l'étang, en complément du suivi de macrophytes effectué depuis 1994.

- ✓ **2021-2022: étude de l'opportunité d'effectuer ces transplantations vis-à-vis de la capacité de l'étang à accueillir ces transplants par un groupe technique d'experts**
- ✓ **2023-2025 : définition de la stratégie de restauration**

L'étang de Berre, du fait des apports importants en nutriments (eutrophisation), présente un déséquilibre qui engendre une prolifération importante d'algues vertes (*Ulva* sp.) au détriment d'autres espèces.

Lors des coups de vent, les algues peuvent être emportées par le courant et s'échouer de manière massive sur les bords de l'étang. L'accumulation des ulves sur les bords de l'étang, estimée à 1500 T annuellement, nécessite des évacuations rapides.

- ✓ **2021-2025: mise en place d'un marché à bon de commande par le GIPREB pour répondre rapidement aux différentes configurations d'échouages**
- ✓ **2021-2022 : étude d'identification des filières d'élimination et de valorisation possibles pour les ulves**

3- Définition des flux admissibles

Il s'agit de disposer d'un bilan à jour et relativement complet des apports en nutriments à l'étang et d'adapter un modèle scientifique pour évaluer la réponse des milieux à ces différents niveaux d'apports.

L'objectif est de trouver pour quelles valeurs seuils les masses d'eau basculent d'un état de dégradation vers un état de restauration leur permettant d'atteindre le « bon état écologique des eaux », tout en travaillant en parallèle des scénarios d'objectifs.

- ✓ **2021-2023: développement du modèle GAMElag, définition des scénarios d'objectifs et déclinaison en programme d'actions**

4- Amélioration de l'état écologique de l'étang de Bolmon

Actuellement, une seule des bourdigues permet encore le passage d'eau entre l'étang de Berre et Bolmon. L'étang de Bolmon présente un état écologique dégradé par une hyper eutrophisation, résultante d'apports importants du bassin versant, d'un stockage dans les sédiments et d'une circulation des eaux réduite. Ces apports du bassin versant s'accompagnent

de macro déchets issus du lessivage des sols sur des surfaces très imperméabilisées abritant une population importante.

- ✓ **2021-2022 : études préalables et remise en circulation de l'eau dans les bourdigues, insertion de clapets anti-retour pour contraindre les écoulements dans le sens Berre-Bolmon. (Pilotage : Gipreb)**
- ✓ **Suivi des évolutions de la masse d'eau (pilotage Métropole AMP)**
- ✓ **2021-2023 : réduction des macro déchets véhiculés vers l'étang de Bolmon et ses marais périphériques. Une étude sera menée pour 1) identifier les points noirs en termes de macro déchets ; 2) valider un programme d'équipement des principaux vecteurs de macro déchets ; 3) installer des équipements de collecte des macro déchets et d'entretien. Suivi des évolutions de la masse d'eau (pilotage Métropole AMP)**

5- Création d'une zone d'atelier pour la recherche

La recherche scientifique sur l'étang de Berre se fait par opportunité, par l'émergence de financements potentiels et souvent de manière isolée à l'échelle d'un chercheur ou d'un groupement de chercheurs. Certains pans de la recherche sont donc peu étudiés notamment les volets sociétaux, économiques, etc.

- ✓ **2021-2022: installation d'un cadre favorisant la recherche : Zone atelier, Observatoire Homme milieu, Site atelier universitaire...**
- ✓ **Fin 2021 : enquête sur les besoins/outils nécessaires pour développer des programmes de recherche sur l'étang de Berre et mise en place d'une stratégie d'accompagnement à l'émergence de projets.**

6- Création d'un sentier du littoral Étang de Berre

Pilotage Métropole en partenariat avec les communes littorales et le GIPREB.

Il s'agira d'actualiser une étude menée par le GIPREB en 2004 sur la définition d'un sentier du littoral sur le pourtour de l'Étang par le biais des financements de « France vue Mer » dans le cadre de « France Relance ». Un groupe de travail sera constitué sur ce sujet dès l'automne 2021.

- ✓ **2021-2022: étude des possibilités de réalisation d'une boucle du littoral (définition et possibilités foncières). Demande de financements « France Vue Mer » (Ministère de la Transition Écologique)**
- ✓ **2022-2024 : Réalisation de tronçons et engagement des communes littorales/ de la Métropole**

7- Réalisation d'un schéma des usages dans l'étang de Berre (nautisme, industrie, pêche, baignade, Kitesurf...)

Pilotage Métropole en partenariat avec les communes littorales et le GIPREB.

Le but de cet atelier est d'anticiper et de limiter, dans l'idée d'un développement potentiel des activités sur l'étang, les conflits d'usages et d'orienter les développements éventuels des activités sur certains secteurs.

- ✓ **2021-2022 : réunions du groupe de travail avec les acteurs concernés, réalisation de cartes supports de discussions (plan de balisage, zone d'interdictions, usages...)**
- ✓ **2022-2023: réalisation du schéma des usages de l'étang et développement des activités**

8- Amélioration des dispositifs liés aux risques industriels

Pilotage Métropole en partenariat avec les communes littorales et le GIPREB.

Il s'agit dans un premier temps de prendre connaissance des risques identifiés pour l'étang sur les installations industrielles riveraines et de son bassin versant. Cette prise de connaissance pourrait conduire à des remarques-avis-préconisations de la société civile quant à une éventuelle amélioration des dispositifs d'alerte ou de sécurité en place.

- ✓ **2021-2022 : réunions du groupe de travail avec les acteurs concernés, synthèse des connaissances sur les incidences des installations industrielles et les risques associés à l'étang**
- ✓ **2022-2023 : plan d'actions d'amélioration des dispositifs liés aux risques industriels**

III- Gouvernance

1- Mise en place d'un comité stratégique

Co-pilotage État /Région/Métropole

Institué par arrêté préfectoral, le Comité stratégique a pour mission de veiller à la mobilisation et à la coordination des acteurs publics et privés pour la conduite dans la durée des actions convenues, de valider la mesure des résultats et de réévaluer les objectifs de long terme, autour de trois piliers :

- coordonner les politiques conduites
- contrôler l'état d'avancement des programmes d'actions et leur bonne exécution
- assurer le suivi, l'évaluation et la communication

Il est co-présidé par le préfet du département des Bouches du Rhône [le président du Conseil Régional Provence-Alpes Cotes d'Azur, et la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence]

Il est composé des représentants de l'État, du Conseil Régional, du Conseil départemental des Bouches du Rhône, de la Métropole Aix-Marseille, du GIPREB, des Conseils de territoire, du Conseil départemental du Vaucluse, du syndicat mixte de la Basse-Vallée de la Durance, d'EDF, de l'Agence de l'eau, du Conservatoire du littoral, des représentants de la profession de la pêche,

de la conchyliculture et de la chambre d'agriculture, des représentants des associations intéressées à la gestion de l'Étang.

Son secrétariat général est assuré par le Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres.

✓ **Décembre 2021 : installation du Comité stratégique**

2- Exercice de la compétence GEMAPI

Pilotage Métropole

- Création de deux EPAGE par la Métropole pour l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :
 - Un EPAGE Mer sur les cours d'eau côtiers
 - Un EPAGE Berre sur les affluents de l'étang de Berre

Les actions de gestion/restauration et de connaissance scientifique relatives à l'étang lui-même seront menées par le GIPREB qui poursuit ses différentes missions (animation, connaissance, communication).

- ✓ **Juin 2021 : délibération de la Métropole sur le diagnostic et la nouvelle organisation**
- ✓ **Calendrier EPAGE : statuts, gouvernance et répartition des missions fin 2021 et labellisation des EPAGE en 2022**

3- Élaboration d'un SAGE Berre en articulation avec la révision du Sage de l'Arc

Pilotage Métropole

La métropole Aix-Marseille Provence se positionne comme structure porteuse de la démarche SAGE sur le bassin versant de l'étang de Berre. Le SAGE en place sur L'Arc Provençal entre dans une phase de révision afin de poursuivre son travail dans les années à venir.

- ✓ **Calendrier SAGE de l'Arc :**
- **Juin à décembre 2021 : ateliers en cours**
 - **Début 2022 : ateliers de consolidation**
 - **Fin 2022 : SAGE arrêté**
 - **2023 : Enquêtes publiques et temps administratif en vue approbation du SAGE révisé**
- ✓ **Calendrier SAGE de Berre :**
- **À définir en lien avec l'ensemble des parties prenantes**

4- Gestion des travaux en Basse-Durance via la mise en place d'un comité opérationnel et d'un comité de planification

Pilotage État

- Mise en place d'un comité de planification afin d'anticiper et optimiser les différents chantiers prévus en Basse-Durance dans les années à venir : bonne coordination entre ces chantiers, entre les maîtres d'ouvrages et avec l'exploitation de la chaîne hydroélectrique, repenser le positionnement temporel de ces travaux dans l'année.
- Mise en place d'un comité opérationnel de suivi des travaux prévus en Basse-Durance se réunissant avant le début des chantiers puis durant toute leur durée via l'organisation de points de suivis hebdomadaires. Ce comité permet de suivre au plus près le déroulé des différents chantiers, la situation hydrologique du bassin-versant de la Durance ainsi que les contraintes d'exploitations de la chaîne hydroélectrique et de communiquer auprès des citoyens sur ces différents points via le site de la Préfecture.

- ✓ ***Novembre 2021 : organisation de la première séance du comité de planification, discussion sur les chantiers prévus dans les 3 prochaines années***
- ✓ ***Mai-juin 2022 : relance du comité opérationnel afin de préparer l'approche de la période de chantiers, date à adapter en fonction de la période retenue pour positionner les différents chantiers.***

5- L'Étang de Berre identifié comme un « secteur d'enjeux » majeur du futur SCOT

Pilotage Métropole

Le futur SCOT identifie l'Étang de Berre comme un des « secteurs d'enjeux » majeurs pour l'avenir du territoire métropolitain.

De ce fait, il fait l'objet d'une démarche partenariale et globale associant les territoires et les communes. Elle sera conduite par la Métropole et viendra compléter le travail mené dans le cadre des ateliers partenariaux sur l'eau. Seront abordés les enjeux clefs du développement du territoire de l'étang et de ses abords : aménagement, mutation industrielle et énergétique, mise en valeur du littoral, adaptation au changement climatique, reconversion des friches, valorisation de l'agriculture, des espaces naturels et du patrimoine paysager, etc. L'objectif est de définir les orientations stratégiques liées à ces thématiques, qui se déclineront, notamment, dans les PLUI portés par les Territoires.

L'État sera associé à ce travail qui s'inscrit dans une dimension d'aménagement plus globale. Seront également sollicités les personnes publiques associées (PPA) et l'ensemble des acteurs que la Métropole trouvera pertinent de concerter.

- ✓ ***Fin 2021 : finalisation du travail de diagnostic / enjeux.***
- ✓ ***Début 2022 : ateliers de co-construction « les ateliers de l'étang de Berre ».***
- ✓ ***Courant 2022 : définition des orientations globales.***
- ✓ ***Fin 2022 : déclinaison et finalisation des orientations détaillées et leur intégration dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT.***

6- Valorisation économique et écologique des limons, mobilisation de programmes européens par la Région (pilotage en cours de définition)

- À l'issue de la première phase portée par EDF permettant de définir les modalités de délimonage et les filières de valorisation déjà étudiées, les partenaires pressentis évalueront, en fonction des besoins du territoire, l'opportunité d'émergence de filières alternatives de valorisation. Les opportunités de valorisation agricole seront plus particulièrement à prendre en compte.

✓ **Premier semestre 2021 : réalisation d'une convention / ADEME/ région PACA/EDF en lien notamment avec les chambres d'agriculture.**

✓ **Fin premier semestre 2022 : définition du cahier des charges et établissement du calendrier pour une étude sur les perspectives de valorisation des limons**

7- Information transparente et association de la société civile : communication, mobilisation citoyenne, acteurs intermédiaires

- Transparence organisée par une convention de partenariat entre EDF, le GIPREB, le SMAVD et l'État pour une information du public sur le site web de la préfecture sur les rejets de la chaîne hydroélectrique qu'ils soient opérés vers l'étang de Berre ou vers la Basse-Durance. (Pilotage EDF)

- Information sur la gestion des chantiers en Basse Durance (cf action III-3) (pilotage État)

Association de la société civile / étude de perception du GIPREB (pilotage GIPREB), élaboration d'une vision partagée du territoire en association avec la société civile. Elle vise à mieux connaître la perception du territoire de l'étang de Berre et à faire émerger des valeurs partagées.

✓ **Fin 2021 : réunion de travail avec EDF au sujet de la transmission d'informations sur les rejets de la chaîne hydroélectrique**

✓ **2021-2022 : étude de perception du territoire de l'étang de Berre**